



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2016-028

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2016

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2016-11-21-003 - arrêté chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme d'assurer la suppléance du Préfet (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2016-11-21-003

arrêté chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet,
Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme d'assurer la
suppléance du Préfet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Direction des ressources humaines, des moyens
et des mutualisations
Bureau du courrier et de la politique
immobilière de l'Etat
courriel :
pref-bcpie@drome.gouv.fr

ARRETE N°
chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme
d'assurer la suppléance du Préfet

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

Vu le décret du 14 décembre 2015 nommant M. Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ;

Vu le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme;

Considérant l'absence du département de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme et de M. Frédéric LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

3 boulevard Vauban - 26030 VALENCE cedex 9 - Téléphone : 04.75.79.28.00 – Télécopie : 04.75.42.87.55

Site Internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.pref.gouv.fr/>

accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



A R R E T E

Article 1 : M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme **le mardi 22 novembre 2016 de 12 h 00 à 19 h 00.**

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 21 novembre 2016

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ